

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10526

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KAIMEZ - ABDELLAH

Date de naissance : 06-05-1974

Adresse : Rue 6 N° 16 EL AÏT MAY GLOULFA

Tél. : 06 62 38 91 20

Total des frais engagés : 2636,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BETTACHE Achraf
Medecine Générale
Bd Oued Tassaout, Rue 80, N36
Oulfa - Casablanca
Tél 06 45 55 06 54

Date de consultation : 22/08/2023

Nom et prénom du malade : KAIMEZ - ABDELLAH

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie : HTA et Diabète

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 15/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/08/2013	Ca		200,00	Dr. BETTACHE Medecine Générale Bd Oued Lassanou Oulfa - Casablanca Tél 06 45 56 06 54
22/08/2013	Ca		110	
22/08/2013				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Para Men S.A.R.L. au Wak 1 B Pharmacie Sidioui N° 907 El Ouardia - Casablanca Tél 05 22 90 69 08	22/08/13	Para Men S.A.R.L. Wak 1 B Pharmacie Sidioui N° 907 El Ouardia - Casablanca Tél 05 22 90 69 08

INPE

ANALYSES ET RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
PHARMACIE SALAH EDDINE 756, Bd Oued Sidioui Oulfa - Casablanca Tél 05 22 90 50 06			

AUXILIAIRES MEDICAUX

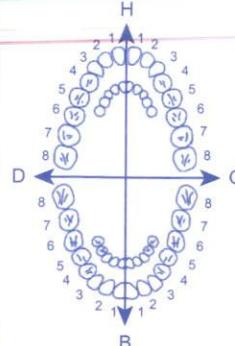
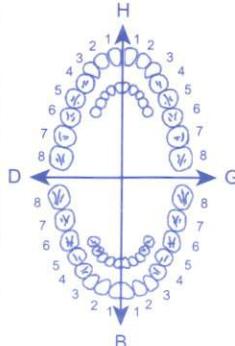
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. BETTACHE ACHRAF
Médecine Générale

Lauréat de la faculté de Médecine
et de pharmacie de Casablanca



الدكتور بطاش أشرف
الطب العام

INPE:061300711

Dr. BETTACHE Achraf
Médecine Générale
Bd Oued Tassaout, Rue 80, N° 36
El Oulfa - Casablanca
Tél : 06 45 55 06 54

ORDONNANCE

22/08/2022

43,30

43,30

43,30

43,30 x 3 ND 0 1g

Myr x3/1 } p/3

(SV)

Dramicum 6c

Met/21 j/p 3c

Om Cell plus GM

pan gly

(SV)

294,00 x 3 Couvercle 10/10

(SV)

66,80 Volt 11 sto p 3

(SV)

1236,10 P 100

78,70

78,70

294,00

294,00

294,00

294,00

(SV)

(SV)

Bd Oued Tassaout, Gr "E" Rue 80 N° 36, 1^{er} étage, Lot El Oulfa - Casablanca
Tél.: 06 45 55 06 54

LOT : M22082
EXP : AVR 2026
PPV : 66,80 DH

FACTURATIONMCM

PARAPHARMACIE

CASABLANCA

Facture

Numéro Date N° télécopie client

FA2020866 22/08/23

Référence N° intracom. client

KAIMEZ ABDELLAH

ICE :

CASABLANCA

Ref	Désignation	Qté	P.P.H	Remise	TVA	Montant TTC
P00108	BANDELETTE DE GLYCEMIE ON CALL PLUS 50	6,00	100,00		20	600,00



Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
C20	500,00	20%	100,00	500,00	0,00		600,00	0,00	600,00
Conditions de règlement : le 22/08/23 ESPECES 600,00									
Total	500,00		100,00						

Page 1